
PROPOSITIONS DE PROJETS

AGENCE DE BASSIN
VERSANT DES 7

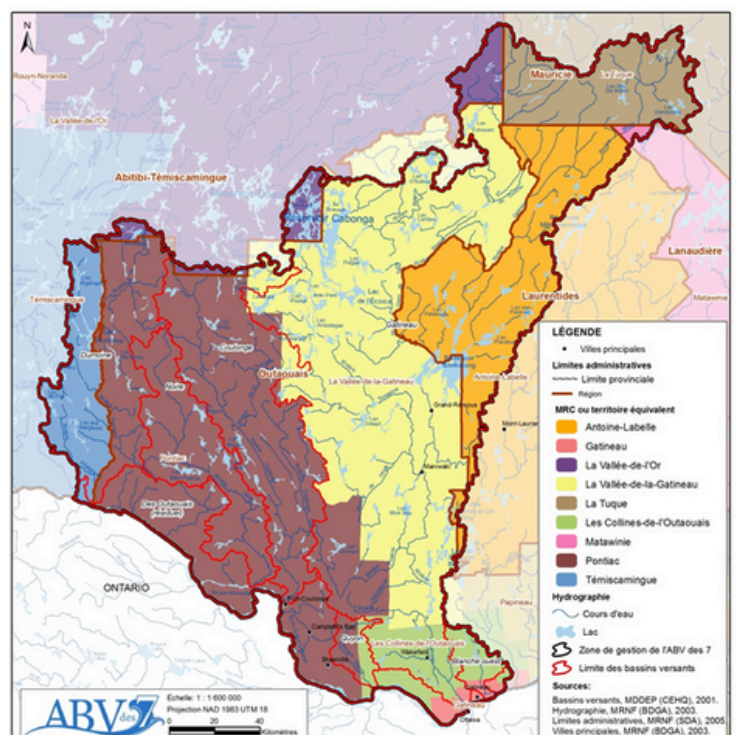
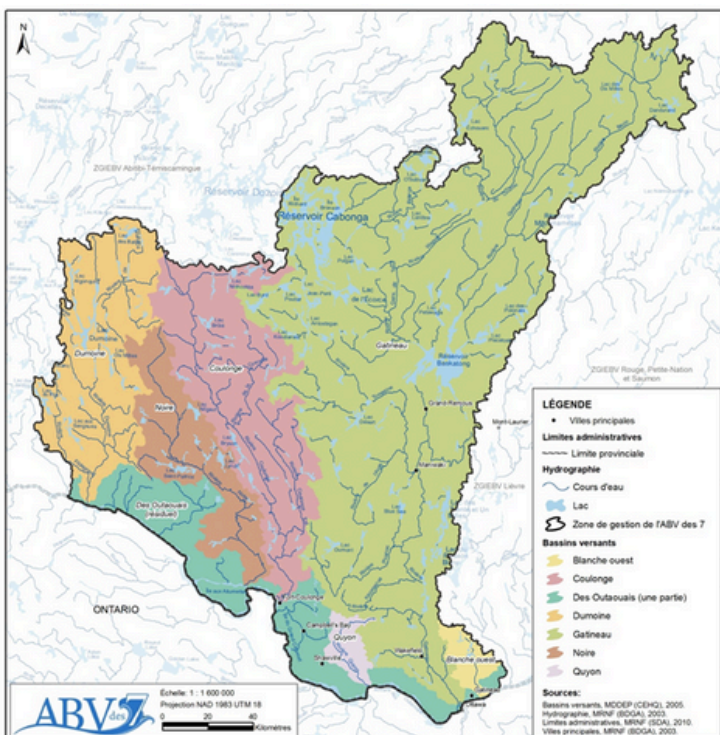
ABV_{des} 7

L'organisme

L'**Agence de Bassin Versant des 7 (ABV des 7)** est un organisme de bassin versant ayant pour mission de protéger, d'améliorer et de mettre en valeur la ressource en eau des bassins versants qui coulent sur son territoire dont: la rivière **Gatineau**; la rivière **Blanche Ouest**; la rivière **Dumoine**; la rivière **Coulonge**; la rivière **Noire**; la rivière **Quyon**; certains segments de la **rivière des Outaouais**; en plus des 30 000 lacs, des milieux humides et hydriques ainsi que les habitats qui y sont associés.

Le territoire de l'ABV des 7 couvre 40 353,2 km carrés englobant 9 MRC et territoires équivalents. Dans le palmarès, la MRC de Pontiac occupe la superficie la plus grande, soit 34,9%, suivie de la MRC Vallée-de-la-Gatineau avec 31%. La ville de Gatineau constitue un des plus petits territoires de l'ABV des 7 soit 1 % de la superficie totale, mais elle abrite près de 75 % de la population totale du territoire.

La zone de gestion de l'ABV des 7 est constituée de 50 municipalités. Il existe également 2 réserves de Premières Nations qui correspondent à la réserve de Kitigan Zibi et la réserve de Lac-Rapide. En dehors du territoire municipal, 17 territoires non organisés (TNO) dont 3 aquatiques se trouvent également sur la zone de gestion de l'ABV des 7. Ils occupent 25 776,73 km² sur le territoire de l'ABV des 7, soit plus de 64 % du territoire.



Expertise offerte



Étude de la bande riveraine

L'ABV des 7 suit le modèle du MELCCFP pour étudier classer et cartographier les bandes riveraines. Des recommandations pour leur aménagement sont également incluses dans le rapport final.

Plan de mise en valeurs des berges ou Plan de gestion durable

À la suite d'une évaluation des berges, l'équipe de l'ABV des 7 produira un plan visant la mise en valeur et la restauration des berges.



Délimitation de la ligne des hautes eaux (DLHE)

L'objectif est de définir la limite maximale du niveau d'eau d'une année à l'autre. Ce projet est habituellement mené au printemps, lorsque le niveau d'eau atteint son maximum, mais il peut aussi être entrepris à tout autre moment au cours de la saison.

Plan de plantation

Suite à une évaluation sur le terrain, l'ABV des 7 présentera une sélection d'espèces à planter en fonction des objectifs et des besoins du client, ainsi que des configurations adaptées pour la plantation de ces espèces.



Expertise offerte



Caractérisation de milieux humides et hydriques

L'ABV des 7 peut procéder à la caractérisation des milieux humides et hydriques. Celle-ci inclut la délimitation du milieu, l'inventaire d'espèces végétales et fauniques, et le relevé des pressions anthropiques. La caractérisation d'autres paramètres peut être réalisée selon les besoins et sur demande.

Plan de gestion des pesticides

L'ABV des 7 peut assister dans l'élaboration d'un plan visant à une gestion efficace des pesticides, afin de prévenir et diminuer leur dispersion dans l'environnement.



Mise en place de bonnes pratiques agricoles

L'ABV des 7 peut fournir des services de consultation pour aider les agriculteurs à identifier les meilleures pratiques environnementales.

Lutte contre l'érosion

L'ABV des 7 peut vous accompagner dans la lutte contre l'érosion en réalisant une évaluation du terrain, un plan de plantation et/ou des recommandations d'aménagement.



Aménagement d'une haie brise-vent

L'ABV des 7 peut vous recommander des espèces à planter afin de créer une haie brise-vent dans un champ.

Nous sommes ouverts à toutes suggestions de projet ! N'hésitez pas à nous contacter pour discuter de la faisabilité de vos idées et de notre capacité à les réaliser.

Nous joindre

Pour tout projet, veuillez nous écrire à cette adresse:
info@abv7.org

Ou nous contacter par téléphone au:
(819) 771-5025

733 Boulevard Saint-Joseph, **bureau 430**
Gatineau, Québec, J8Y 4B6



Au plaisir de débiter une collaboration avec vous !